



**CONFÉDÉRATION
EUROPÉENNE DES SYNDICATS**

Un nouveau président pour une Europe plus juste

Laurent Berger, secrétaire général de la **CFDT**, a été élu, jeudi 23 mai, président de la Confédération européenne des syndicats, lors de son congrès organisé à Vienne. Il a recueilli 95% des voix.

Alors que les citoyens européens ont désigné leurs représentants au Parlement, cette élection envoie un message très clair sur les ambitions du syndicalisme européen.

Forte des 45 millions de travailleurs qu'elle représente, **la confédération européenne des syndicats réaffirme ainsi son attachement aux valeurs qui ont fondé l'Union Européenne et qui sont aujourd'hui malmenées : la solidarité, la démocratie et la liberté.**

Elle continuera à se battre durant ce mandat de quatre ans pour une Europe plus juste. Une Europe plus sociale pour les travailleurs. Une Europe plus accueillante pour ceux qui fuient les guerres ou la misère.

Une Europe plus démocratique pour ses citoyens. Une Europe plus écologique pour les générations futures.

Des combats autour desquels toute la CFDT entend se mobiliser.

PROPRETÉ URBAINE

**Organisation de la plage méridienne
et de la plage de soirée.**

Suite à une enquête auprès des agents et en lien avec les besoins de la collectivité, un test horaire va se dérouler au service de la Propreté Urbaine.

Pour la méridienne, 4 agents travailleront en horaires décalés de 7h à 14h afin de vider les corbeilles au Centre-Ville.

La **CFDT** est satisfaite que cette contrainte soit enlevée à l'ensemble des agents des districts Centre et Ouest. Le travail en décalé était une proposition que nous avons faite dès la mise en place des méridiennes.

Pour les soirées, les agents de l'après-midi garderont leurs horaires actuels et la prestation de 20h à 23h sera externalisée.

Par contre, les agents seraient plus favorables à la création d'une équipe de nuit, une réflexion est en cours.

Pour la **CFDT**, c'est une solution de facilité d'externaliser les prestations en horaires atypiques plutôt que de rémunérer correctement des agents de l'Eurométropole pour faire le travail.

La **CFDT** sera attentive à la facture qui sera payée au prestataire pour ces heures de nuit.



Consultez le site internet de la CFDT-EMS.
www.cfdt-cus.net

Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Une commission plénière CHSCT a eu lieu le **lundi 3 juin 2019**, plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

Points pour avis :

Mise au vote suite aux débats du CHSCT du 30 avril du point : Amélioration du dispositif d'accompagnement des agents victimes d'agression. Assistance au dépôt de plainte par un avocat 24h sur 24h.

L'actualité avec les mouvements à la CTS face aux incivilités et aux agressions d'agents montrent à quel point c'est un sujet d'importance qui doit être pris en compte à sa juste mesure.

La **CFDT** demande que la mise en place du droit à un avocat 24h/24 soit très rapide encore avant l'été afin que le dispositif soit opérationnel au moment de l'ouverture des piscines, des plans d'eau et de toutes les animations estivales...

Cette période ne laisse pas de trêve en la matière.

L'administration s'est engagée à ce que cet accompagnement soit mis en place pour début juillet 2019.

Les représentants du personnel ont voté pour.

Projet de réorganisation du service Achat et commande publique

Direction Conseil performances et affaires juridiques - Délégation 1 du 16 mai 2019

La **CFDT** a remercié le service pour la qualité du travail réalisé et la clarté de la présentation dans les documents.

Nous avons pu mesurer la qualité du diagnostic, le degré d'implication des agents ainsi qu'une réelle prise en compte des conditions de travail au quotidien. Le travail mené à travers les irritants notamment, a permis de fédérer une équipe en présentant des gages de la confiance que l'équipe pouvait mettre dans son projet et dans le chef du service.

Le calibrage des postes a été porté vers le haut, signe d'une volonté de permettre à chaque professionnel-le de monter en compétence pour répondre aux enjeux du service.

La **CFDT** a été sensible aux notions de qualité de vie au travail, de sens, de convivialités, de projet partagé manifestement compatible avec une amélioration significative du service rendu aux utilisateurs, à moyens constants.

Les représentants du personnel CFDT ont voté pour.

Etude d'impact sur les conditions de travail, de la création de postes d'animateurs-trices à 28h annualisées

Direction Enfance, Education

La **CFDT** a bien pris note que l'augmentation du nombre d'heures par poste nécessitait règlementairement un passage en CHSCT avant la délibération qui actera une suppression des postes à 23h45 et une création concomitante des postes à 28h00. Nous notons que les agents concernés ont été informés.

Cette augmentation du temps de travail est un pas de plus vers une réelle déprécarisation et montre une volonté de professionnaliser du métier. Elle s'inscrit dans une démarche de cohérence éducative.

Il est cependant dommage que la déprécarisation ne soit pas allée au bout tant pour les 23H45 et pour les 33H. Un temps complet aurait permis l'accès à une retraite complète plus rapidement, pour une population vieillissante, dont l'état de santé du fait de la pénibilité du travail, la rend plus sujette aux arrêts maladie, accidents du travail, maladies professionnelles non reconnues.

Mais pas seulement, un temps complet aurait été un signe fort de la confiance accordée aux agents et des moyens (temps) donnés en vue d'une amélioration de la qualité des projets proposés aux enfants et aux familles.

Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Nous veillerons au lien qui sera fait avec l'organisation du temps de travail qui sera présentée lors de prochaines instances.

Les représentants du personnel ont voté pour.

1ère phase du projet de réorganisation du service Collecte et valorisation des déchets

Direction environnement, services publics urbains - Délégation 1 du 16 mai 2019

Concernant la réorganisation du service de la collecte, la **CFDT** a noté le besoin de la chefferie de service de se réorganiser et de renforcer la fonction ressources pour créer de la transversalité.

La **CFDT** demande qu'une véritable communication sur ces enjeux soit faite auprès des équipes bien qu'ils ne soient pas concernés au premier chef par une réorganisation administrative, ils doivent pourtant savoir comment est organisé leur service.

Nous notons que 4 agents vont perdre leurs statuts de responsable de département et que certains vont changer de rattachement hiérarchique.

Sur l'étude d'impact il est spécifié qu'aucun agent n'a de perte de pouvoir d'achat mais il est difficile d'évaluer l'impact généré par un changement de statut ou de rattachement hiérarchique.

La **CFDT** demande un point d'attention particulier pour ces agents et sera attentive à l'évaluation faite à mesure et au terme de la mise en œuvre de la phase 2 comme stipulé à la fin du document.

Les représentants du personnel CFDT ont voté pour.

3ème phase du projet de service des Espaces verts et de nature

Direction Mobilité, espaces publics et naturels - Délégation 1 du 16 mai 2019

Vous pouvez lire notre déclaration dans le Lien spécial espaces verts ci-joint.

Les représentants du personnel CFDT se sont abstenus.

Points pour discussion :

Médiathèque de Lingolsheim – gestion des incivilités.

Direction de la Culture

Après prise de connaissance du plan d'actions concernant le traitement des incivilités, la **CFDT** constate que plusieurs dimensions ont été prises en compte. Il conviendra de faire un suivi de l'évolution de la situation.

Etude des conditions de travail des musiciens à l'opéra, pour discussion

Direction de la Culture

La direction nous a fait un retour détaillé de l'ensemble des consignes de sécurité mises en place avant chaque concert.

Bilan à un an de la mise en œuvre du « Prêter ici rendu ailleurs »

Direction de la Culture

La **CFDT** a remercié le service pour ce bilan précis quantitatif et qualitatif. Nous notons également que le service garde une vigilance sur la suite du projet.

Point pour information :

Un groupe de travail émanant du CHSCT se réunira prochainement pour faire le point sur l'impact de la réforme sur les conditions de travail des comptables suite à la dématérialisation.

Ce groupe sera composé de membres du CHSCT, d'acteurs de la prévention et d'agents concernés.



A L'EUROMÉTROPOLE

RIFSEEP

La semaine dernière se sont tenues 3 réunions RIFSEEP dont une dernière vendredi 7 juin 2019 en présence de MALAIN FONTANEL et M. PIERRE LAPLANE.

Les dernières discussions ont permis quelques avancées pour les agents, surtout en terme de travaux insalubres et pénibles.

Un Lien spécial RIFSEEP vous parviendra au courant de la semaine afin de vous expliquer l'ensemble des discussions qui seront reprises lors de la délibération.

La **CFDT** vous listera aussi tous les sujets qui seront discutés dès l'automne pour la phase 2 du RIFSEEP.

Comité Technique

Un Comité Technique aura lieu le **jeudi 13 juin 2019**, 7 points sont à l'ordre du jour :

- Phase 3 du projet de service des Espaces verts et de la nature
- Déchetteries : projet d'externalisation des bas de quai
- Projet de réorganisation du service Collecte et valorisation des déchets : 1ère phase
- Projet de service Achat et commande publique
- Création de 39 postes d'animateurs à temps non complet 28 h annualisées
- Bilan social et rapport annuel de situation comparée
- Modification cartographie des emplois

**Syndicat CFDT – Interco
de l'Eurométropole de STRASBOURG**

Locaux : Immeuble de la Bourse - 1er étage

Tél. : 03.88.34.30.91 / 03.68.98.50.00 poste 81225

Messagerie : syndicat.cfdt@strasbourg.eu

Adresse postale :
Centre Administratif

1, parc de l'Étoile - 67076 STRASBOURG-CEDEX

ACTUALITÉ

Loi d'organisation des mobilités (LOM)

Vers une obligation de négocier les plans de déplacements domicile-travail

La séance publique sur la Loi d'Organisation des Mobilités (LOM) débute aujourd'hui, lundi 3 juin, au Parlement. **La CFDT se félicite de certaines avancées qui devraient être contenues dans ce texte.**

En effet, **il sera obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés de négocier un plan de déplacement des salariés de leur domicile à leur lieu de travail.** A défaut d'accord, un plan unilatéral devra être mis en place et contenir une prime mobilité.

C'est l'aboutissement de discussions engagées en début d'année. La **CFDT** porte depuis le début cette volonté de rendre la négociation obligatoire et qu'à défaut d'accord, le salarié puisse bénéficier malgré tout d'une aide pour ses déplacements.

L'idée de fond est de faire en sorte que les déplacements domicile travail soit réalisés avec des moyens de transport plus écologiques, que l'organisation du temps de travail soit discutée pour notamment permettre aux salariés d'employer les transports en commun, que les AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité) puissent être associées aux discussions avec les partenaires sociaux et que l'on puisse négocier des plans inter-entreprises lorsqu'en un même lieu on compte plus de 50 salariés.

La LOM devrait également permettre aux agents des fonctions publiques de bénéficier d'un forfait mobilité d'une valeur de 200 euros annuels à partir de 2020.

Bien d'autres aspects sont abordés dans cette loi comme les travailleurs dépendant d'une plateforme numérique (article 20). C'est le cas des chauffeurs VTC notamment.

La CFDT souhaite que ces travailleurs puissent eux-mêmes se trouver en situation de discuter avec les responsables de la plateforme pour négocier des conditions leur permettant de vivre décemment de leur activité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La mise en place d'un tarif minimum payé par la plateforme serait selon nous un début de réponse.



Ne pas jeter sur la voie publique